

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE
SUIVI DE L'APPEL À PROJETS POUR
L'INSTALLATION D'AMÉNAGEMENTS
TEMPORAIRES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le suivi de l'appel à projets pour l'installation d'aménagements temporaires ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Monsieur le Ministre, avant de passer par le biomimétisme, qui est très intéressant, on peut passer à des aménagements temporaires. Vous avez dernièrement lancé un appel à projets pour les villes et les communes ; il est maintenant clôturé. Je voulais faire le point avec vous sur les demandes introduites et la suite que vous allez donner à ces demandes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, 70 dossiers ont été réceptionnés et analysés par l'administration, suite à cet appel à projets. Quinze dossiers ont été refusés, car ils ne répondaient pas à l'objet de l'appel à projets ou ne respectaient pas certaines conditions de celui-ci. Les 55 autres ont reçu un avis positif pour tout ou en partie des aménagements proposés. En effet, pour certains dossiers, des aménagements étaient inéligibles et d'autres éligibles.

Les demandes inéligibles concernaient généralement :

- des extensions de trottoirs pour terrasse de café ;
- un montant du dossier insuffisant par rapport au seuil exigé dans la circulaire ;
- du stationnement vélo ;
- des aménagements permanents avec travaux lourds, par exemple la création de trottoirs, des bornes rétractables, et cetera.

Pour rappel, ces deux derniers types de demandes pourront être rencontrés dans le cadre de l'appel à projets Communes pilotes Wallonie cyclable.

Les arrêtés de subvention sont en préparation à l'administration et devraient être envoyés aux communes dans les prochaines semaines. Un canevas d'évaluation de ces aménagements test obligatoire est

en cours d'élaboration et sera également transmis rapidement aux communes dont le projet a été accepté.

Ces évaluations sont attendues pour le 15 février 2021. Elles permettront de vérifier la pertinence de ce type d'approche dans les communes.

La période estivale, davantage propice à une remise en selle massive à court terme, est derrière nous, mais je concentre donc pour l'instant mon action sur des mesures à plus long terme et plus pérennes : l'appel à projets Communes Wallonie cyclable qui occupe toute une série de communes pour l'instant, dont nous avons parlé plusieurs fois dans la commission, et la mise en œuvre du plan Mobilité et Infrastructures pour tous en collaboration avec le SPW Mobilité et Infrastructures.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Septante dossiers, ce n'est pas le succès tant espéré. Il faudra peut-être analyser quelles communes et quels types de communes, si les plus grandes villes ont introduit plus de demandes que les petites communes.

On est face à une crise qui durera certainement jusqu'au printemps. On a une dernière possibilité d'amener plus de personnes vers le vélo. Quand on retrouvera les beaux jours, la crise ne sera pas encore derrière nous, les gens voudront quand même se déplacer. Vu le succès qu'a eu le vélo au mois de mars dernier, c'est peut-être réutiliser ce succès-là.

J'espère que d'autres dossiers pourront être introduits. On pense au stationnement vélo qui n'était pas repris dans ce premier appel à projets, mais de nombreuses communes se retrouvent avec des difficultés, que ce soit aux alentours des écoles, des gares ou des points d'arrêt, avec les stationnements vélo. Il serait peut-être intéressant d'ouvrir ce point-là.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES
SUIVIS DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LE
PROJET DE LA RN54 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les suivis des engagements concernant le projet de la RN54 ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Ministre, vous vous y attendiez et je m'y étais engagé il y a un mois, je reviens vers vous afin d'assurer le suivi de vos engagements que vous aviez formulés lors de nos échanges en juillet dernier dans le dossier de la RN54.

Vous vous étiez alors engagé à vous rendre sur le terrain afin de rencontrer les élus locaux et les citoyens dès la fin du confinement. Vous pourriez alors constater la situation vécue et les nuisances subies au quotidien par les riverains en raison de l'important trafic de camions dans les rues de ces villages notamment, mais aussi de véhicules automobiles. Je vous avais invité à attendre la rentrée pour réaliser cette visite et prendre pleinement conscience de l'importance du trafic – non pas en période de vacances scolaires, mais au moment où l'affluence est bien présente.

En septembre dernier, vous m'aviez indiqué que cette visite n'avait pas encore pu être organisée en raison du contexte sanitaire, mais j'ai pu constater que, depuis lors, vous avez eu l'occasion de vous rendre à plusieurs reprises dans la belle région carolorégienne pour d'autres projets, notamment un pedibus, si ma mémoire est bonne, mais vous n'avez pas poussé une petite pointe jusqu'à Erquelines pour aller voir les conséquences de la RN54.

J'aimerais savoir si vous avez pris contact avec les autorités communales. Si ce n'est pas encore fait, quand comptez-vous le faire ? Je vous rappelle que vous vous êtes engagé. Je vous remercie d'avance de tenir ces engagements.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, je vous remercie pour le suivi de votre question. Vous êtes tout à fait assidu dans votre tableau de suivi.

Vous n'êtes pas sans savoir la situation dans laquelle nous vivons actuellement suite à ce rebondissement, malheureusement, très important de l'épidémie de covid-19.

Comme je vous l'ai déjà expliqué, afin de me rendre compte de la situation réelle vécue par les citoyens, il y a lieu que les conditions normales soient de retour, ce n'est pas le cas pour l'instant au niveau de l'activité économique et les déplacements d'une manière générale. Le problème n'est pas de mon propre déplacement, puisque j'ai continué d'avoir différents déplacements, même si beaucoup d'activités sont annulées, ou de celui de mes conseillers comme vous semblez le suggérer, mais bien le fait que les conditions de circulations actuelles sont modifiées par la crise sanitaire.

Une première visite de mon conseiller était programmée en novembre avec la bourgmestre de la Ville de Thuin, mais celle-ci vient d'être reportée à une date ultérieure.

Les mois de décembre et janvier, j'espère, permettront une visite pertinente sur le terrain.

nous ? Enfin, quelle est la position du Gouvernement sur ma dernière proposition ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, je vous précise que je me suis déjà exprimé sur cet appel à projets lors de la question de M. Heyvaert il y a un mois.

Ainsi, 70 dossiers ont été réceptionnés et analysés par l'administration, suite à cet appel à projets : 15 ont été refusés, car ils ne répondaient pas à l'objet de l'appel à projets ou ne respectaient pas certaines conditions de celui-ci ; les 55 autres dossiers ont reçu un avis positif pour tout ou en partie des aménagements proposés. En effet, pour certains dossiers des aménagements étaient inéligibles et d'autres éligibles.

Les demandes inéligibles concernaient généralement :

- des stationnements vélo ;
- des aménagements permanents avec travaux lourds comme la création de trottoirs, de bornes rétractables, et cetera ;
- des extensions de trottoirs pour terrasses de cafés ;
- un montant du dossier insuffisant par rapport au seuil exigé par la circulaire.

Pour rappel les aménagements éligibles concernaient :

- des piétonniers ;
- des zones de rencontre ;
- des zones 30 ;
- des rues cyclables ;
- des rues scolaires ;
- des pistes cyclables marquées ;
- des sites partagés vélo-bus ;
- des élargissements de trottoirs.

Les fournitures éligibles, qui doivent être mobiles, sont :

- des panneaux ;
- des poteaux ;
- des potelets ;
- du marquage ;
- des bacs à plantations ;
- des blocs en béton ;
- des barrières ou du mobilier spécifique.

Sur les 2,5 millions d'euros disponibles, seuls 1 236 054,52 euros seront nécessaires, c'est-à-dire la moitié. Cela montre la difficulté pour les communes de pouvoir répondre rapidement à un appel à projets. Évidemment, les conditions étaient très compliquées, c'était la crise sanitaire. Nous avons voulu que l'appel soit disponible le plus vite possible, mais les communes avaient beaucoup d'autres soucis en même temps.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'APPEL À PROJETS RELATIF AUX
AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES DES
COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'appel à projets relatif aux aménagements temporaires des communes ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre, en juillet dernier, le Gouvernement lançait un appel à candidatures pour subvention « aménagements temporaires ». Un budget de 2,6 millions d'euros était dégagé dans ce cadre afin de, notamment, octroyer une expertise technique concernant la qualité et la sécurité des aménagements temporaires en vue d'une éventuelle pérennisation, d'une part, et soutenir financièrement les projets sur les voiries communales approuvés par le SPW, d'autre part.

Pour bénéficier de l'aide, les communes concernées devaient communiquer les factures émises entre le 1er et le 30 octobre au SPW. J'aimerais établir un bilan de cet appel à projets avec vous.

Quel est le premier bilan de cet appel à projets ? Pouvez-vous nous dire quels sont les communes sélectionnées et les aménagements temporaires visés ? L'enveloppe de 2,6 millions d'euros a-t-elle déjà été totalement attribuée ?

Enfin, l'expérience est-elle concluante du point de vue du Gouvernement ? Ne faut-il pas, à présent, aider financièrement les communes à maintenir ces infrastructures temporaires ; donc du temporaire définitif, comme on a parfois l'habitude de le dire chez

Je dois encore faire le point avec mon administration sur le bilan de cette expérience. Une évaluation des aménagements doit aussi être réalisée courant 2021 par les communes. Un canevas leur sera proposé.

Concernant la pérennisation des aménagements, il en existe la possibilité à travers l'appel à projets Wallonie Cyclable ou encore le PIC. Par ailleurs, de nombreux aménagements concernent du marquage et ne nécessitent pas d'autres investissements pour les communes si ce n'est de les entretenir.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa réponse très précise, notamment dans les chiffres ; jusqu'au centime près, Monsieur le Ministre.

Je me permets de rebondir sur les conditions parfois complexes des appels à projets. J'ai eu la chance d'être échevin de la Mobilité, notamment dans ma très belle commune de Gerpennes. Votre prédécesseur octroyait les propositions de subsides. Il est vrai que je me disais souvent « pourquoi les délais sont-ils si serrés ? » Peut-être que ce serait une des améliorations que l'on pourrait essayer d'apporter.

Je me doute bien que les contraintes sont nombreuses, mais les communes ont de plus en plus de missions à accomplir qui lui sont redistribuées, malheureusement, par les instances supérieures.

Dès lors, cela pourrait être une bonne chose, notamment pour les échevins de la Mobilité, si l'on pouvait parfois réduire le nombre de contraintes dans les appels à projets.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA E420 À
HAUTEUR DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'éclairage public sur la E420 à hauteur de la frontière française ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le dossier de la construction de la E420 me tient particulièrement à cœur parce qu'il a l'ambition d'ouvrir la dynamique économique de ma région, Couvin et ses environs.

Un nouvel élément vient perturber la gestion de cette autoroute. Je suis déjà revenu à plusieurs reprises chez vous et chez M. Borsus pour la problématique des

travaux. Ici, c'est la problématique de l'éclairage à la frontière française, à la hauteur du village de Brûly-de-Couvin, qui a été fortement médiatisée ces derniers jours, voire ces dernières semaines, par des reportages sur la RTBF et sur RTL.

Les luminaires ne sont plus allumés, ni pour le passage à la frontière ni pour l'échangeur du village précité. Je voudrais préciser la question. Sur le passage de la frontière, ils ne sont plus illuminés, mais sur l'échangeur, ils n'existent pas, ils n'ont pas été installés. La situation paraît dangereuse au vu du nombre de camions et de véhicules qui passent par cet échangeur.

L'intérêt majeur d'un éclairage autoroutier réside dans la meilleure perception de l'environnement pour les usagers de la route : automobilistes, chauffeurs de poids lourds, livreurs, et cetera. Il s'agit d'un confort non négligeable qu'il est difficile de voir disparaître dans des endroits particuliers comme une sortie d'autoroute ou encore un parking.

Ce qui est assez interpellant, Monsieur le Ministre, c'est que sur l'ensemble des échangeurs de la E420 à partir de Frasnes, donc celui de Couvin et le suivant, l'éclairage existe bel et bien.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'informer sur cette décision de ne pas mettre l'éclairage de la E420 à hauteur de la frontière française sur l'échangeur qui descend vers Brûly ? Cette décision fait-elle écho à celle prise par la France de ne pas éclairer l'espace frontalier de la Belgique ? L'échangeur en lui-même est-il sur la partie française ou la partie Belge ?

Qu'en est-il de la sécurité des usagers de la route avec cette absence de lumière dans ce type de contexte échangeur ?

Plus globalement, que pensez-vous de la présence de l'éclairage public sur nos autoroutes et leurs différents accès ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, le projet d'éclairer le nouvel échangeur de Brûly et Gué-d'Hossus a été décidé entre représentants de la SOFICO, de la DGO1 et du Département des Ardennes. La décision de ne pas éclairer l'espace transfrontalier a été prise de manière unilatérale et fait suite à la décision de l'État français de ne plus éclairer leurs zones prépondérantes sur l'ensemble de l'échangeur.

En l'absence d'une décision commune, la décision belge repose sur le fait qu'il aurait été insécurisant pour l'usager de la route de ne pas éclairer que la zone parcellaire belge, au vu de la géométrie particulière de l'échangeur transfrontalier.